

terres irrigables et gardé sous leur surveillance constante le fonctionnement et les progrès de l'entreprise. Parfois, une entente est intervenue avec la province intéressée aux termes de laquelle les autorités fédérales fournissent une aide technique et financière pour la construction d'aménagements primaires tandis que la province participe à la mise en valeur des terres irrigables. Pareille entente s'applique à certaines sections de l'entreprise d'irrigation de Swift-Current, en Saskatchewan.

**Grandes entreprises d'irrigation.**—Ces dernières années, les autorités fédérales ont mis en œuvre des crédits spéciaux votés par le Parlement pour la construction d'aménagements spéciaux d'irrigation et de mise en valeur qui nécessitaient de fortes dépenses. Ces initiatives spéciales ont étendu l'action des autorités fédérales jusqu'en Colombie-Britannique, soit au delà de la zone d'application de la loi dans les trois provinces des Prairies.

*Entreprise d'irrigation de Sainte-Marie.*—Cette entreprise a été lancée d'accord par le gouvernement fédéral et la province d'Alberta. Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire les maîtres réservoirs et raccords. La province s'est chargée de la construction des réservoirs auxiliaires et du réseau de distribution à partir des maîtres ouvrages.

Le réseau de la rivière Sainte-Marie est sans contredit la plus grande entreprise d'irrigation jamais lancée au pays et, une fois terminé, il baignera une superficie d'environ 510,000 acres. Le barrage Sainte-Marie, qui constitue la clé de l'entreprise, a été terminé en 1951 et officiellement inauguré le 16 juillet. Construit par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente fédérale-provinciale, le barrage, qui mesure 195 pieds de haut et 2,536 pieds de long, permet d'emmagasiner 320,000 pieds-acres d'eau. La construction du réservoir, réalisation technique d'envergure, a duré cinq ans.

Les autorités fédérales ont construit 150 milles de canal principal. Dix mille acres de terre ont été aménagées jusqu'ici par la province, en vertu de l'entente, ainsi qu'au delà de 100 milles de canaux du réseau de distribution. D'autres terres seront améliorées au cours de 1953 et 1954.

*Aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud.*—Cette entreprise exécutée dans le centre de la Saskatchewan vise des fins multiples se rattachant à la production d'énergie et à l'irrigation de la région située entre les villes d'Elbow et de Saskatoon. L'ouvrage principal consistera en un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Outlook et d'Elbow.

L'entreprise permettra de stabiliser l'agriculture dans le sud central de la province, où des sécheresses prolongées posent de graves problèmes économiques à plus de 50,000 cultivateurs. Les ressources hydrauliques de la rivière seront exploitées à plein, grâce à l'irrigation et à la régularisation du débit, pour assurer des aménagements hydro-électriques et des approvisionnements d'eau aux villes et favoriser les divertissements. Des travaux considérables de recherches ont été exécutés à l'égard de l'entreprise et ont fait l'objet d'un rapport présenté au gouvernement du Canada en 1951.

*Entreprise d'irrigation de la rivière Bow.*—L'entreprise de la rivière Bow a été achetée en 1950 de la *Canada Land and Irrigation Company*, société privée de Grande-Bretagne. Cette entreprise assurera de l'eau aux 57,000 acres de terre déjà aménagées et permettra d'en irriguer 180,000 autres. Le gouvernement vise à rétablir des centaines de cultivateurs qui habitent les régions de sécheresse des Prairies. En